Chapitre IX

AUTRES DÉCISIONS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

A. – Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission

722. Eu égard aux paragraphes 8, 9 et 11 de la résolution 54/111 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1999, la Commission a examiné la question inscrite au point 8 de son ordre du jour sous le titre « Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission » et l'a renvoyée au Groupe de planification du bureau élargi.

723. Le Groupe de planification a tenu quatre séances. Il était saisi de la section E, « Autres décisions et conclusions de la Commission », du résumé thématique des débats tenus à la Sixième Commission de l'Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session[360].

724. Le Groupe de planification a rétabli le groupe de travail informel chargé d'étudier la structure des sessions, ainsi que le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme[361].

725. À sa 2664e séance, le 18 août 2000, la Commission a examiné et approuvé le rapport du Groupe de planification.

1. Programme de travail à long terme

726. La Commission a pris note du rapport du Groupe de planification où il était dit que, pour ce qui était de la méthode de travail, les membres du Groupe avaient, à la demande du Président, commencé par recenser un certain nombre de sujets qu'il pourrait être utile d'examiner plus avant pour savoir s'il convenait d'en recommander l'inscription au programme de travail à long terme de la Commission. Ces sujets concernaient divers aspects importants du droit international, comme les droits de l'homme, l'environnement, la responsabilité et les traités. Après un nouvel examen, le Groupe de travail avait réduit la liste aux sujets suivants :

Aspects juridiques de la corruption et des pratiques connexes;

Aspects juridictionnels de la criminalité transnationale organisée;

La responsabilité des organisations internationales;

Les risques que pose la fragmentation du droit international;

Le droit de la sécurité collective;

La protection humanitaire;

Les effets des conflits armés sur les traités;

La situation de l'individu en droit international;

Le droit d'asile;

L'expulsion d'étrangers;

Les conséquences juridiques internationales des violations des droits de l'homme;

La non-discrimination en droit international;

Étude de faisabilité sur le droit de l'environnement : directives touchant l'instauration d'un système de contrôle international destiné à prévenir les litiges en matière d'environnement;

Le principe de précaution;

Les ressources naturelles partagées des États;

Le principe pollueur-payeur.

727. Chacun des sujets choisis à été assigné à un membre de la Commission pour qu'il détermine, dans le cadre d'une étude de faisabilité, s'il pouvait être inscrit au programme de travail à long terme.

728. La Commission a pris note du rapport du Groupe de planification où il est dit qu'en ce qui concerne les critères de sélection des sujets le Groupe de travail, ayant à l'esprit la recommandation formulée par la Commission à sa quarante-neuvième session, avait décidé qu'il fallait que :

Le sujet corresponde aux besoins des États en ce qui concerne le développement progressif et la codification du droit international;

Le sujet soit suffisamment mûr sur le terrain de la pratique des États pour se prêter à une codification et un développement progressif;

Le sujet soit concret et se prête au développement progressif et à la codification; et

La Commission ne s'en tienne pas aux sujets classiques, mais qu'elle envisage aussi ceux qui correspondent à des tendances nouvelles du droit international et à des

[360] A/CN.4/504, par. 181 à 188.

[361] Pour la composition de ces groupes de travail, voir *supra* par. 10.

préoccupations pressantes de la communauté internationale[362].

729. La Commission a souscrit aux conclusions du Groupe de planification, à savoir que, sur la base de ces critères et après avoir examiné en profondeur les études préliminaires sur les sujets ci-dessus, les sujets suivants pouvaient être inscrits à son programme de travail à long terme :

1) La responsabilité des organisations internationales;

2) Les effets des conflits armés sur les traités;

3) Les ressources naturelles partagées des États;

4) L'expulsion d'étrangers;

5) Les risques que pose la fragmentation du droit international.

730. Les plans d'étude des sujets qu'il est recommandé d'inscrire au programme de travail à long terme de la Commission sont annexés au présent rapport.

731. La Commission a noté que le dernier de ces sujets, « Les risques que pose la fragmentation du droit international », était différent de ceux qu'elle avait étudiés jusque-là. Elle a néanmoins considéré qu'il soulevait des problèmes de plus en plus importants en droit international et qu'elle pourrait contribuer à les faire mieux comprendre. La Commission a aussi noté que la méthode et les résultats de ses travaux sur ce sujet, s'ils ne relevaient pas à strictement parler des formes ordinaires de la codification du droit, entraient bien dans les compétences de la Commission et étaient conformes à son statut.

732. La Commission a aussi pris note d'un certain nombre d'études préliminaires utiles sur l'environnement, mais elle a décidé que toute décision sur des travaux futurs dans le domaine du droit de l'environnement devait être renvoyée au prochain quinquennat. Elle a noté en particulier qu'il était souhaitable d'avoir une approche plus intégrée de l'établissement des études de faisabilité dans le domaine de l'environnement.

733. La Commission a aussi noté que deux sujets sur des questions relatives à la corruption et à la protection humanitaire méritaient qu'elle les étudie lors de son prochain quinquennat, mais qu'elle n'était pas en mesure, à la présente session, de recommander leur inscription au programme de travail à long terme.

2. Durée, structure et lieu des sessions à venir de la Commission

734. Ayant pris note du rapport du Groupe de planification sur les questions mentionnées ci-dessus, la Commission estime, comme il est expliqué en détail dans son rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de sa cinquante et unième session[363], que les sessions au cours de son prochain quinquennat devraient aussi être scindées en deux parties de durée égale, ce qui contribuerait à améliorer l'efficacité et la productivité de ses travaux et permettrait à ses membres d'être plus assidus. La Commission continuerait en principe de se réunir à Genève. Néanmoins, afin de renforcer les relations entre la Commission et la Sixième Commission, une ou deux parties de ses sessions ainsi scindées pourraient se tenir à New York, en milieu de mandat.

735. De plus, la Commission, ainsi qu'elle l'a déjà indiqué dans son rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de sa quarante-huitième session, persiste à penser qu'« à plus long terme, la question de la durée des sessions est liée à celle de leur organisation » et que « si le principe d'une session en deux temps est adopté, [...] elle pourra normalement s'acquitter avec efficacité de ses tâches dans un délai inférieur à 12 semaines par an. Il lui semble qu'il y aurait de bonnes raisons de revenir à l'ancien système, où les travaux étaient étalés sur 10 semaines au total, tout en se ménageant la possibilité de prolonger sa session de deux semaines certaines années si nécessaire »[364]. En conséquence, et à moins que des raisons majeures touchant l'organisation de ses travaux n'exigent qu'il en soit autrement, les sessions de la Commission devraient durer 10 semaines au début du prochain quinquennat et 12 semaines vers la fin du quinquennat.

B. – Date et lieu de la cinquante-troisième session

736. Comme sa prochaine session coïncidera avec la dernière année du mandat en cours, la Commission juge indispensable, vu les tâches à accomplir, de tenir une session de 12 semaines scindée en deux parties, qui aura lieu à l'Office des Nations Unies à Genève du 23 avril au 1er juin et du 2 juillet au 10 août 2001.

C. – Coopération avec d'autres organismes

737. Le Comité juridique interaméricain a été représenté à la présente session de la Commission par M. Brynmor Pollard. M. Pollard a pris la parole devant la Commission à sa 2648e séance, le 28 juillet 2000, et sa déclaration est consignée dans le compte rendu analytique de cette séance.

738. La Commission a été représentée à la trente-neuvième session du Comité consultatif juridique afro-asiatique, tenue au Caire en février 2000, par M. Gerhard Hafner, qui a assisté à la session et pris la parole devant le Comité au nom de la Commission. Le Comité était représenté à la présente session de la Commission par son secrétaire général, M. Wafik Zaher Kamil. M. Kamil a pris la parole devant la Commission à sa 2654e séance, le 10 août 2000, et sa déclaration est consignée dans le compte rendu analytique de cette séance.

739. Le Comité européen de coopération juridique et le Comité ad hoc des conseillers juridiques sur le droit inter-

[362] Voir *Annuaire... 1997*, vol. II (2e partie), A/52/10, par. 238, p. 72 et 73.

[363] Voir *Annuaire... 1999*, vol. II (2e partie), A/54/10, par. 635 à 637, p. 152 et 153.

[364] Voir *Annuaire... 1996*, vol. II (2e partie), A/51/10, par. 226, p. 102.

national public étaient représentés à la présente session de la Commission par M. Rafael Benítez. M. Benítez a pris la parole devant la Commission à sa 2655e séance, le 11 août 2000, et sa déclaration est consignée dans le compte rendu analytique de cette séance.

740. À la 2658e séance, le 15 août 2000, M. Gilbert Guillaume, Président de la CIJ, a pris la parole devant la Commission et l'a informée des activités récentes de la Cour et des affaires dont celle-ci est actuellement saisie. Un échange de vues a suivi. La Commission juge cet échange de vues permanent avec la Cour très utile et très fructueux.

741. Le 27 juillet 2000, un échange de vues informel sur des questions d'intérêt mutuel a eu lieu entre les membres de la Commission et des membres des services juridiques du CICR.

D. – Représentation à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale

742. La Commission a décidé qu'elle serait représentée à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale par son président, M. Chusei Yamada.

743. En outre, à sa 2664e séance, le 18 août 2000, la Commission a prié M. Pemmaraju Sreenivasa Rao, Rapporteur spécial pour le sujet « Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (Prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses) » d'assister à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de sa résolution 44/35 du 4 décembre 1989.

E. – Séminaire de droit international

744. Conformément à la résolution 54/111 de l'Assemblée générale du 9 décembre 1999, la trente-sixième session du Séminaire de droit international s'est tenue au Palais des Nations du 10 au 28 juillet 2000, durant la présente session de la Commission. Ce séminaire s'adresse à des étudiants en droit international de niveau avancé et à de jeunes professeurs et fonctionnaires nationaux se destinant à une carrière diplomatique ou universitaire ou à la fonction publique dans leur pays.

745. Vingt-quatre participants de nationalités différentes, la plupart de pays en développement, ont pu participer à la session[365]. Les participants au Séminaire ont observé les séances plénières de la Commission, assisté à des conférences organisées spécialement à leur intention et participé aux travaux des groupes de travail chargés de questions spécifiques.

746. Le Séminaire a été ouvert par le Président de la Commission, M. Chusei Yamada. M. Ulrich von Blumenthal, juriste hors classe à l'Office des Nations Unies à Genève, était chargé de l'administration et de l'organisation du Séminaire.

747. Les conférences suivantes ont été données par les membres de la Commission : M. Pemmaraju Sreenivasa Rao : « Les travaux de la CDI »; M. Christopher Dugard : « La protection diplomatique »; M. Ian Brownlie : « La Cour internationale de Justice »; M. Giorgio Gaja : « La notion "d'État lésé" »; M. Djamchid Momtaz : « Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale »; M. Victor Rodríguez Cedeño : « Actes unilatéraux des États » et M. James Crawford : « Contre-mesures ».

748. Des conférences ont également été données par M. Gudmundur Eiriksson, ancien membre de la Commission, juge au Tribunal international du droit de la mer : « Le Tribunal international du droit de la mer »; M. Pieter Kuijper, Directeur de la Division des affaires juridiques de l'OMC : « Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC »; M. Volker Türk, conseiller juridique, Département de la protection internationale, HCR : « La protection internationale des réfugiés »; M. Bertrand Ramcharan, Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme : « Les activités du Haut-Commissariat aux droits de l'homme »; et Mme Anne Ryniker, conseillère juridique, CICR : « Le droit international humanitaire et l'œuvre du Comité international de la Croix-Rouge ».

749. Les participants au Séminaire ont été affectés à des groupes de travail dont la tâche principale était de préparer les débats à la suite de chaque conférence et de présenter des comptes rendus analytiques écrits. Ces comptes rendus ont été réunis et distribués aux participants. Sous la direction de M. Gerhard Hafner, un groupe a élaboré une bibliographie annotée concernant « Les effets des conflits armés sur les traités ».

750. Les participants ont aussi eu l'occasion d'utiliser les installations de la Bibliothèque du Palais des Nations Unies et de visiter le Musée du CICR.

751. La République et Canton de Genève a offert son hospitalité traditionnelle aux participants, avec une visite guidée des salles de l'Alabama et du Grand Conseil, suivie d'une réception.

752. M. Chusei Yamada, Président de la Commission, M. Ulrich von Blumenthal, au nom de l'Office des Nations Unies à Genève, et Mme Monica Feria Tinta et M. Payam Shahrjerdi, au nom des participants, ont pris la parole devant la Commission et les participants à la fin du

[365] Ont participé à la trente-sixième session du Séminaire de droit international : M. Abdelrahman Afifi (Palestinien); M. Chatri Archjananun (Thaïlande); M. Boukar Ary Tanimoune (Niger); M. Vidjea Barathy (Inde); Mme Maria Manuela Farrajota (Portugal); Mme Monica Feria Tinta (Pérou); M. Márcio Garcia (Brésil); Mme Julie Gaudreau (Canada); M. Mahmoud Hmoud (Jordanie); M. Frank Hoffmeister (Allemagne); M. Mactar Kamara (Sénégal); M. Konstantin Korkelia (Géorgie); M. Davorin Lapas (Croatie); M. Erasmo Lara-Cabrera (Mexique); Mme Carolane Mayanja (Ouganda); M. Mischa Morgenbesser (Suisse); Mme Lipuo Moteetee (Lesotho); Mme Karen Odaba (Kenya); M. Marcos Orellana (Chili); M. Guillermo Padrón-Wells (Venezuela); M. Payam Shahrjerdi (République islamique d'Iran); Mme María Isabel Torres Cazorla (Espagne); Mme Barbara Tószegi (Hongrie); M. Alain Edouard Traore (Burkina Faso). Un comité de sélection, placé sous la présidence du professeur Nguyen-Huu Tru (professeur honoraire à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève), s'est réuni le 18 mai 2000 et, après avoir examiné 124 demandes de participation au Séminaire, a retenu 24 candidats.

Séminaire. Chaque participant s'est vu remettre un certificat attestant sa participation à la trente-sixième session du Séminaire.

753. La Commission a noté avec une satisfaction particulière que les Gouvernements de l'Allemagne, du Danemark, de la Finlande et de la Suisse avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Séminaire de droit international. La situation financière du Fonds a permis d'accorder un nombre suffisant de bourses pour parvenir à une répartition géographique adéquate entre les participants et faire venir de pays en développement des candidats méritants qui, sans cela, n'auraient pas pu participer à la session. En 2000, des bourses intégrales (couvrant à la fois les frais de voyage et les frais de subsistance) ont été attribuées à 12 participants et des bourses partielles (ne couvrant que les frais de subsistance ou de voyage) à cinq participants.

754. Sur les 807 participants, représentant 147 nationalités, qui ont pris part au Séminaire depuis sa création en 1965, 461 ont bénéficié d'une bourse.

755. La Commission souligne l'importance qu'elle attache aux sessions du Séminaire qui donnent à de jeunes juristes, notamment de pays en développement, la possibilité de se familiariser avec ses travaux et avec les activités des nombreuses organisations internationales qui ont leur siège à Genève. La Commission recommande à l'Assemblée générale de lancer un nouvel appel aux États pour qu'ils versent des contributions volontaires afin d'assurer au Séminaire de l'an 2001 la plus large participation possible. Il convient de souligner que, comme il y a de moins en moins de contributions, les organisateurs du Séminaire ont dû cette année puiser dans la réserve du Fonds. Si cette situation perdure, il est à craindre que les ressources du Fonds ne permettent plus d'accorder autant de bourses.

756. La Commission a noté avec satisfaction qu'en 2000 un service d'interprétation intégral avait été mis à la disposition du Séminaire. Elle a exprimé l'espoir que le Séminaire bénéficierait du même service à sa prochaine session, malgré les contraintes financières.

F. – Conférence commémorative Gilberto Amado

757. La quinzième Conférence commémorative en l'honneur de Gilberto Amado, illustre juriste brésilien et ancien membre de la Commission, a été donnée le 18 juillet 2000 par M. Alain Pellet, professeur de droit international à l'Université de Paris X-Nanterre et membre de la Commission. Elle avait pour thème : « Droits de l'hommisme et droit international ».

758. Les conférences commémoratives Gilberto Amado ont été rendues possibles grâce aux généreuses contributions du Gouvernement brésilien, auquel la Commission a exprimé sa gratitude. La Commission a prié son président de transmettre ses remerciements au Gouvernement brésilien.